



Route d'Aubonne 7  
1304 Cossonay-Ville

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### **Procès-verbal 01-2024 de la séance du 17 avril 2024 - salle polyvalente Complexe des Chavannes Association intercommunale de la Piscine des Chavannes**

Les délégués de l'Association intercommunale convoqués par le Président, se réunissent ce jour afin de procéder à la tenue d'une séance du Conseil intercommunal de l'ASPIC.

#### Ordre du jour :

1. Accueil
2. Appel (liste des présences)
3. Approbation du PV de la séance du 21 septembre 2023
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Assermentation de nouveaux membres
6. Elections
7. Communications du CODIR
8. Préavis No 01/2024 relatif à la gestion et aux comptes 2023
9. Propositions individuelles et divers.

#### **Sous la présidence de Monsieur Alberto Mocchi**

##### **1. Accueil**

M. Alberto Mocchi préside les opérations et déclare la séance ouverte à 19h25. Il souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

##### **2. Appel**

Mme Laurence Bastide procède à l'appel. 31 personnes sont présentes, 1 excusée et 2 absentes. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### **3. Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2023**

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée il est donc adopté à la majorité avec une abstention avec remerciements à son auteure.

### **4. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté à l'unanimité.

### **5. Assermentation des nouveaux membres**

Mme Claire-Lise Cloux, Conseillère générale à Cuarnens, Mme Francine Pache, Municipale (suppléante) à Gollion, M. Alain Martin, Conseiller général à La Chaux et M. Thierry Buttin, Municipal (suppléant) à Penthaz sont assermentés sous les applaudissements de l'assemblée.

### **6. Elections**

M. Mocchi ne souhaitant pas poursuivre, après plus de 5 ans, son mandat de Président, il faut élire une nouvelle personne à ce poste. M. Christian Martinetti de Penthalaz est élu Président, Mme Caroline Jaughey de Vufflens-la-Ville est élue Vice-présidente, Mme Laurence Delacuisine de Dailens accepte d'être réélue en qualité de scrutatrice et Mme Réane Deriaz Mange de Senarclens est également élue en qualité de scrutatrice sous les applaudissements de l'assemblée.

En outre, étant donné que Mme Nathalie Marcuard de Cuarnens a démissionné de la Municipalité au 30 juin 2024, Mme Brigitte Bütler de Dizy a été élue au sein de la COGEF pour la remplacer.

### **7. Communications du CODIR**

M. Frédéric Rossi annonce à l'assemblée que le CODIR a informé la COGEF que les comptes du crédit de construction de la piscine des Chavannes avaient été bouclés avec un bonus de l'ordre de CHF 130'000.-.

### **8. Préavis No 01/2024 relatif à la gestion et aux comptes 2023**

La parole est donnée à Mme Nathalie Marcuard pour la lecture du rapport de la COGEF.

M. Michel Equey avoue que ce préavis fait un effet de douche froide car le déficit réel est de presque 50% plus élevé que celui mis au budget. Il demande des éclaircissements sur les charges sociales et les emprunts. Mme Rebecca Gabriel se charge d'apporter les explications nécessaires. M. Equey demande également quelles mesures sont envisagées afin de réduire au maximum le déficit annoncé. M. Frédéric Rossi explique que 2 classes de l'ASIABE (région Apples-Bière) fréquenteront la piscine à partir de la rentrée 2024 mais qu'il faudrait encore trouver de nouveaux clients au sein des écoles. Malgré la prudence qui a été de mise concernant le montant des ventes d'abonnements porté au budget 2024, les recettes sont toujours quelque peu surestimées. La mesure qui pourrait être envisagée serait de fermer la piscine au public à certains moments de la semaine ou de l'année afin de diminuer les charges mais les rendements diminueraient également.

A une question de M. Philippe Mulhauser sur l'augmentation du prix de l'eau, il est répondu que la Municipalité de Cossonay n'a pas souhaité appliquer un tarif préférentiel sur le prix de l'eau et qu'en plus, elle a refacturé le rabais octroyé en 2022 sur l'exercice 2023.

M. Jérôme Girardin désire connaître la part de financement provenant des écoles. Mme Gabriel répond que ce montant s'élevait à CHF 970'000.- en 2023. M. Girardin poursuit en disant ne pas comprendre que les charges du personnel soient aussi élevées et fait la comparaison avec celles de la piscine de La Sarraz. M. Rossi explique que ce sont deux infrastructures totalement différentes, l'une couverte et l'autre pas. Les contraintes en matière de sécurité notamment ne sont pas du tout les mêmes étant donné que les activités proposées ne sont pas similaires. Mme Gabriel rappelle que les nettoyages sont réalisés par les garde-bain alors qu'à la Sarraz, ces coûts ont été externalisés car une entreprise externe a été mandatée. En outre, ces coûts sont conséquents et ne peuvent pas être revus à la baisse, les règles en matière d'hygiène pour ce genre d'infrastructures étant particulièrement importantes. Quant au frais en matière de produits pour le traitement de l'eau, plus la piscine est sujette à un taux de fréquentation important, plus ces frais sont élevés. Enfin, concernant les frais du personnel administratif, Mme Gabriel rend l'assemblée attentive au fait que cette structure concerne environ 500 élèves et 300 participants. Le travail est conséquent et une réduction de personnel ne serait pas envisageable en l'état. Mme Gabriel a été en outre engagée en interne depuis environ une année.

M. Vincent Devantay prend à son tour la parole. Il trouve dommage que les cours pour barboteurs du dimanche matin coûtent aussi chers, soit CHF 27.- pour un adulte et un enfant. Il trouve également regrettable que le bassin soit privatisé à cet effet et que les familles ne puissent pas profiter de venir le dimanche matin pour un prix standard. Mme Gabriel répond qu'il s'agit d'un cours remplaçant le concept des bébés nageurs et que le bassin doit donc être privatisé. Réserver uniquement la moitié du bassin ne serait pas optimal car ce cours rencontre un franc succès. De plus, le prix pour un deuxième parent qui accompagne le premier est celui d'une entrée simple. Elle ajoute que ce cours a lieu le dimanche matin pour que les familles puissent justement en profiter et qu'il est malheureusement difficile de contenter tout le monde.

Mme Vivianne Muster demande si un sondage a été effectué concernant la fréquentation des différents cours. En effet, elle a constaté que très peu de personnes s'inscrivaient au cours « Circuit Training ». Mme Gabriel répond que comme ce cours a lieu en salle, il libérerait effectivement un moniteur mais que le bassin étant déjà occupé durant ce créneau horaire, il ne pourrait pas être remplacé par un autre cours aquatique.

M. Thierry Buttin trouve que certains cours comme le water-polo sont bon marché et s'interroge si les prix ne pourraient pas être revus à la hausse. Mme Gabriel répond que les prix appliqués sont déjà plus élevés que dans d'autres infrastructures lausannoises. Certaines familles demandent déjà de pouvoir payer en plusieurs fois ou ne peuvent pas offrir des cours à tous leurs enfants en même temps. Il faut que ces cours restent accessibles à la majorité des familles.

## **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, d'adopter la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ASPIC

- vu le préavis intercommunal No 01/2024 relatif à la gestion et aux comptes 2023
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

## **décide**

- d'accepter la gestion et les comptes 2023 tels que présentés.

Les conclusions du préavis sont approuvées à l'unanimité.

Remerciements vont à la commission, au CODIR et à la Boursière pour le travail effectué.

## 9. Propositions individuelles et divers

M. Rossi tient à remercier M. Mocchi pour son travail en tant que Président durant toutes ces années et lui remet un cadeau au nom du CODIR de l'ASPIC.

La date de la prochaine séance sera communiquée prochainement.

La parole n'est plus demandée. Il est 20h20, M. Alberto Mocchi lève la séance et remercie le CODIR ainsi que toutes et tous pour le travail accompli.

  
Le Président :  
Alberto Mocchi



  
La Secrétaire :  
Laurence Bastide